VINSOBRES · CHEMINS COMMUNAUX

Nos chemins ne sont pas des poubelles !

Cette canette est bien arrivée jusqu'ici… mais elle ne sait pas rentrer toute seule à la poubelle.



Petite sieste dans l'herbe



Cachée sous les feuilles



Aplatie dans les ronces

Aïe, ça coûte !

Jeter un déchet dans la nature : amende forfaitaire de 135 €. Et c'est aussi du temps et de l'argent public pour nettoyer.

Le bon réflexe

Une canette vide, ça se glisse dans la poche. On la garde et on la dépose dans une poubelle ou un point de tri.

Respectons Vinsobres, emportons nos déchets !

Un dépôt sauvage à signaler ?
Mairie de Vinsobres
04 75 27 64 49
contact@mairievinsobres.fr